

# “Nous, on agit là où l'on vit”

Acteur des territoires ruraux, la MSA accorde une attention toute particulière aux jeunes. Avec son dispositif d'appel à projets, elle les accompagne dans leurs actions sur leur territoire de vie. Ainsi la MSA favorise la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes, population qui constituera demain les forces vives de ces territoires.

**Pour retirer votre dossier,  
contactez votre MSA :**

**[www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)**

**Tél. 04 76 88 76 21**

**Date limite de dépôt de candidature :  
22 novembre 2013**

730712 Dept Mieux vivre - Réf. : 10871\_2011 - COMSA - © Istockphoto/ Ann Marie Kurtz



**L'APPEL À PROJETS JEUNES “MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL”**



L'essentiel & plus encore

[www.msaalpesdunord.fr](http://www.msaalpesdunord.fr)  
[www.facebook.com/myMsa](https://www.facebook.com/myMsa)



L'essentiel & plus encore



*“Avec Charlotte, François et Julie, on a décidé de faire entrer la musique et la culture dans notre village.*

*Avec l'aide de la mairie et la mobilisation des habitants, on a organisé l'été dernier, un festival de musique gratuit et ouvert à tous !*

*Aujourd'hui on travaille à la prochaine édition avec la participation de plusieurs groupes et même la diffusion d'un film en plein air !”*

Avec vos amis, vous avez des idées. Vous voulez vous engager dans une action qui vous tient à cœur. Vous souhaitez faire bouger les choses autour de vous et voir votre projet se réaliser.

**Alors participez à l'appel à projets MSA “Mieux vivre en milieu rural” et devenez acteurs de votre territoire de vie !**

Ce concours peut vous permettre de remporter une bourse pour concrétiser ce projet.

Pour retrouver tous les primés de l'édition 2012/2013, rendez-vous sur la page [www.facebook.com/myMsa](http://www.facebook.com/myMsa)

Devenez fan de la MSA et suivez toute l'actualité des projets.

#### ✚ Comment s'inscrire ?

- ▶ vous êtes un groupe de trois jeunes au minimum, âgés de **13 à 22 ans**,
- ▶ vous êtes assurés à la MSA ou vous vivez en milieu rural.

Retirez le règlement et le dossier de candidature auprès de votre MSA (voir au dos).

#### ✚ Quels peuvent être les domaines de votre action ?

- ▶ culture et arts,
- ▶ solidarité et citoyenneté,
- ▶ santé et activités physiques ou sportives,
- ▶ démarches innovantes et thématiques inexplorées.

#### ✚ Comment sont sélectionnés et primés vos projets ?

Votre projet pourra être primé par votre MSA et peut-être même sélectionné pour participer au concours national.

#### ✚ Quelles sont les récompenses ?

Une bourse de **500 € à 4 000 €<sup>(1)</sup>** pourra vous être attribuée pour concrétiser votre action.

Si votre projet est primé au niveau national, vous serez invités à la cérémonie de remise des prix au Salon International de l'Agriculture.

*(1) maximum du cumul local et national*



#### CALENDRIER

**22 novembre 2013** : date limite de dépôt de candidature

##### Avant la fin de l'année 2013

Les MSA sélectionneront et primeront des projets dont deux, par département, pourront être présentés au jury national.

##### Début 2014

Le jury national sélectionnera 16 projets.

##### Février/Mars 2014

Les lauréats seront invités à la cérémonie de remise des prix au Salon International de l'Agriculture et recevront une bourse d'une valeur comprise entre **1 550 € et 2 500 €** qui s'ajoutera à la bourse locale.

N'hésitez pas à demander conseils au correspondant projets jeunes de la MSA.

Il est là pour vous apporter tous les renseignements nécessaires à votre inscription et vous accompagner dans votre action.